

DAJI/2023/Décision/Prix/11

Décision portant validation de l'attribution du prix
« Congrès EDSE 2023 »

Le Président de l'Université d'Aix-Marseille

Vu le Code de l'éducation,
Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
Vu la délibération n°2020/01/14-02-CA du Conseil d'administration en date du 14 janvier 2020 donnant délégation de pouvoir au Président,
Vu le procès-verbal de la délibération des journées du congrès des Doctorants de l'Ecole Doctorale en date du 5 mai 2023, portant sur la présente décision,

DÉCIDE

Article 1 :

A l'occasion du 30^{ème} Congrès Doctorants de l'Ecole Doctorale « Sciences de l'environnement » qui s'est tenu à la Faculté des Sciences, à Saint Jérôme, les 3 et 4 mai 2023, le jury a décidé d'attribuer 8 prix, selon les critères suivants :

- 4 prix pour les étudiants ayant réalisé le meilleur exposé oral, attribués à :

Marie FINOCCHIARO – IMBE : 500 euros

Amélie HOSTE – MIO : 500 euros

Julie LOSEN – CEREGE : 500 euros

Amazigh OUAKSEL – CEREGE : 500 euros

Soit un total de 2000 euros

- 3 prix pour les meilleurs posters, attribués à :

Anaëlle ALCAÏÑO - CEREGE : 350 euros

Paul-Joseph NAMONGO SORO - CEREGE : 350 euros

Shuxin ZHENG – M2P2 : 350 euros

Soit un total de 1050 euros

- 1 prix pour la gagnante du questionnaire « quizz » élaboré d'après les éléments contenus dans les posters présentés lors de ce congrès :

Sarah WAGON : 100 euros

La totalité des prix attribués est de 3150 euros.

Article 2 :

Le montant de ces prix est prélevé sur le centre financier 9800D251 de l'Ecole Doctorale et l'EOTP
CE06080D/D251/AM12HRZNFS

Article 3 :

La Directrice Générale des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 12 juin 2023

Eric BERTON

Président d'Aix-Marseille Université

